

AFFAIRE N° 3. - Ratification de divers marchés de gré à gré
passés avec des fournisseurs pour le fonctionnement des cantines scolaires

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier divers marchés passés
avec les fournisseurs ci-après, pendant les mois de Mars à Juillet 1966 :

- La Succession AH.YON	Montant	731 750 FR
8 500 K de Pois du Cap à Fr 79,50/K	Fr	675.750 F.
400 litres de vinaigre de vin à		
140 le litre	58 000 F	
	<u>731 750 F</u>	

- Monsieur ACCOT Luçay	Montant	5 850 500 F
12 750 Kgs de viande de porc fumée (boucané)		
à Frs 390/K	4 972 500 F	
12 000 boîtes de gelée de fruits, soit		
6 000 K (Boîtes de 5 K) à Frs 109/K	654.000 F.	
2 000 boîtes de gelée de fruits (Bte		
d'un Kilo à Fr. 112/K	224.000 F.	
	<u>5.850.500 F</u>	

- Mme ALAGAPIN VAITILINGOM

Lot n° 1 - Légumes: 9 000 K. de choux pommé	-	9 000 K. de choucheux
8 000 K. d'aubergines	-	9 000 K de citrouille
6 000 K. de carottes	-	3 000 K de betteraves
3 000 K. de haricots verts	-	5 000 K de brèdes de
choucheux -		4 000 K de choux de
Chine (Pet-Sai)	-	10 000 K de petites to-
mates		

Lot n° 2 - Salades : 10 000 Pieds de laitue - 8 000 K. de cresson
 12 000 K. de concombres - 8 000 K. de grosses tomates -

Lot n° 3 - Epices : 5 000 K. oignons secs - 3 000 K. aux
 500 K. de thym - 200 K. de persil -
 1 000 K. piments verts - 1 000 K. de gros piments - 50 K. de safran - 50 K. de poivre -

Lot n° 4 - Fruits : 300 000 K. de bananes - 13000 K. oranges -
 5 000 K. de pommes - 5 000 K. d'ananas

Aucun cautionnement -

Conditions spéciales : - rabais de 20 % consenti sur la mercuriale pour les lots n°s 1 et 2
 - rabais de 15 % consenti sur la mercuriale pour le lot n° 3
 - rabais de 25 % consenti sur la mercuriale pour le lot n° 4.

Sie LYONNAISE de MADAGASCAR

3 500 K. de sel de Diégo à Fr. 18,50 le K. 64.750 F. -
 (payable à l'article 459/601 du budget 1966)

Mme LAW HAN TIEN

18.000 Kg de viande de 1er choix (toutes taxes présentes et à venir comprises) au prix de 375 Fr le K. 6.750.000 F. -

BOULANGERIE SORBE

350.000 pains de 200 grs au prix de 12 Frs l'un avec un rabais de 18,30 % sur la taxe officielle fixée par arrêté préfectoral, soit au prix actuel de Frs 9,80 le pain 3.430.000 F. -

Maison AH. SING

- Montant 4.853.500 Fr -

8500 KG de haricots blancs de M'car	758.500 Fr
8500 K. de lentilles grises.	-"-
8500 K. de saindoux par porc	1.173.000 -
2000 K. d'huile de table (soja)	1.045.500 -
8500 K. de morue blanche	238.000 -
	1.640.500 -
	<u>4.853.500 F.</u>

Approuvé
 At. Demial
 26 Avril 1966
 Par le Préfet

Maison Lucien JOSEPH et de VILLECOURT: Montant .. 5.916.000 Fr

3000 Btes de sardines à l'huile (Btes de 2 K.)	2.682.000 F
2000 Btes de sardines à l'huile (Pes: 650 Grs)	628.000 F
3000 Btes de Pâté de tête (Bte de 1/K)	882.000 F
2500 Kg de saucisson d'Arles ...	1.085.000 F
3000 Btes de Beurre 1/2 sel	639.000 F
	<u>5.916.000 F</u>

*avis en mission,
le Secrétaire Général,
Signé: J. Cluchard*

Etablissements ISAUTIER

6000 Kg de chocolat à croquer à 230/Kg	<u>1.380.000 Fr.</u>
--	----------------------

Monsieur Lucay ACCOT

1500 Kgs de poulet de premier choix vidé à 375 F/K	<u>562.500 F.</u>
--	-------------------

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE MADAGASCAR

80.000 Kg de riz à Fr.36,70/K	<u>2.936.000 F.</u>
-------------------------------------	---------------------

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, il y a des écoles où nous avons fait des efforts considérables pour installer des cuisinières à gaz et malgré tout on continue à donner aux enfants des repas froids, Je demanderai à M. DI-JOUX de s'en rendre compte si possible.

Le MAIRE. - Cette question a été soumise déjà par Melle DE-VEAUX. Je sais que l'école des Camélias refuse de donner des repas chauds, mais il faut reconnaître que la cuisine est trop petite pour le nombre de rationnaires.

On construit sans notre accord ou sur des données hâtivement établies et une fois la construction terminée on constate qu'il y a beaucoup plus de rationnaires de prévus.

M. MONDON. - Une cantine qui n'est pas utilisée également parce que trop petite, c'est celle de Saint-Bernard à la Montagne.

Me SERS. - Je poserai une question, à savoir si le fonctionnement de la cantine donne satisfaction et notamment si la subvention paraît suffisante.

LE MAIRE. - En ce qui concerne le fonctionnement des cantines, il est certain qu'il y a une amélioration considérable depuis la rentrée scolaire. Le personnel mis à notre disposition a été augmenté et nous avons, depuis la rentrée de 1966, engagé un certain nombre de personnes qui, pour certaines écoles déterminées, servent d'agents de liaison entre le Bureau dirigé par Melle DEVEAUX et l'école elle-même.

Quant à la subvention, elle n'est pas suffisante parce qu'elle est calculée au début d'une année scolaire, or le chiffre de rationnaires augmente considérablement en cours d'année et nous travaillons sur un budget qui est fait pour une année entière; il est certain qu'il faudra que le Gouvernement prenne des dispositions différentes.

J'insiste donc, auprès de vous, Mon Cher Collègue, pour revoir la question à l'échelon supérieur.

Je tiens à vous dire que ma réponse est valable pour toutes les Communes de l'île.

Me SERS. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

- LE MAIRE. - Je vous signale également, Mesdames, Messieurs, que le prix du kilo de viande de bœuf est de 375 F. La Commission a dû accepter ce prix puisqu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire.

M. PARIS. - Au cours d'une conversation que j'ai eue avec une certaine personne du Bureau des Affaires Economiques, il m'a été précisé que la viande qui est livrée aux cantines scolaires est une viande avec marge bénéficiaire qui revient à 320 F. L'adjudicataire peut livrer à 375 F. à condition que la viande soit nettoyée, tranchée et propre. Je crois que l'on pourrait revenir sur la décision prise.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, l'adjudication est définitive. Elle a été approuvée par le Préfet, donc par ce Service auquel vient de faire allusion M. PARIS.

Le drame de toute cette affaire, c'est la non concurrence.

Mme BENARD. - Il faut convenir, Monsieur le Maire, que la viande est de bonne qualité.

Le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport dont je viens de vous donner lecture.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
D. Denis le 26 Avril 1966.
p/ le Préfet absent en mission
Le Secrétaire G.
Signé: J. Guichard.